

Arrêté du 13 juillet 2009 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû à l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris au titre de l'activité déclarée au mois de mai 2009

13/07/2009

Le montant des ressources d'assurance maladie dû à l'AP-HP au titre de l'activité déclarée au mois de mai 2009 est arrêté à 252 904 158,25 € : Ce texte détaille les éléments composant cette somme.